

Le Président

Aux Fédérations Nationales affiliées

Envoyée par courriel uniquement

Aigle, le 4 septembre 2019
Ref: Présidence

Procédure UCI d'enregistrement du matériel pour le cyclisme sur piste – formulaire d'enregistrement en ligne

Chers Membres,

Suite à mon courrier du 31 juillet 2019 concernant la procédure UCI d'enregistrement du matériel pour le cyclisme sur piste lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, je suis heureux de vous transmettre aujourd'hui le lien qui vous permettra d'accéder au formulaire d'enregistrement en ligne. Ce formulaire est disponible en français et en anglais.

<https://fr.research.net/r/UCIonline-registration-form>

Ainsi qu'expliqué dans la procédure, la première étape nécessite l'enregistrement du matériel qui devra être contrôlé durant l'une des quatre premières manches de la Coupe du Monde Piste Tissot UCI 2019-2020.


A ce titre, je tiens à vous rappeler que seul le matériel susceptible d'être utilisé durant les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doit être enregistré selon cette procédure.

De plus, le formulaire d'enregistrement en ligne doit être complété au moins 21 jours avant le début de l'évènement durant lequel vous souhaitez faire contrôler votre matériel et l'utiliser en compétition.

Enfin, la procédure complète ainsi que le lien pour accéder au formulaire d'enregistrement en ligne également sont disponibles sur l'extranet des Fédérations Nationales sous la section « Jeux Olympiques ».

L'Unité Technique de l'UCI reste également à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous adresse tous mes vœux de réussite dans votre préparation olympique et, je vous prie de recevoir, chers Membres, mes salutations les meilleures.


David Lappartient
Président